



Adapei
de Haute-Saône

COMITE D'ETHIQUE INTERINSTITUTIONNEL

Comité d'Ethique Interinstitutionnel

Eliad

Adapei de Haute-Saône

Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte

Composition

Mme Marie-Dominique WOESSNER Présidente-Adjointe

M. Jean-Marie CUMY Administrateur

Mme Marie CAUSERET Administratrice - Directrice d'Institut de Formation en Soins Infirmiers en retraite

Mme Nicole BERGEZ Administratrice

M. Le Docteur Bernard BOUFFIER Administrateur

Mme Marie-Odile SOEUR Administratrice – Infirmière coordinatrice en retraite

M. Maurice DECKMIN Président de l'Association Tutélaire de la Haute-Saône et Administrateur de l'UDAF 70

M. Michaël BALANDIER Docteur en droit

Mme Catherine PHILIPPE Juriste

Mme Sylvie LECUYER Géro-psycho-logue

M. François BRULTEY Professeur de Philosophie

M. Thierry DUBILLARD Membre de l'observatoire diocésain de bioéthique

Mme Isabelle MOESCH Maître de conférence Fac. de Besançon – Sociologue

M. Patrick PEREIRA Directeur – Conseiller Technique - Animateur

AVIS N° 4

Séance du Lundi 17 septembre 2018

Comité d'Ethique Interinstitutionnel

Secrétariat : 4, Rue ISLE DE BEAUCHAINE – 70000 VESOUL

Contact-cometh@adapei70.org

Concernant les faits

Pour un professionnel, la séparation entre sa vie privée et sa vie professionnelle est essentielle pour le maintien de la performance, de l'objectivité et de la créativité.

Partant de ce postulat, quelles sont les limites à la transmission d'informations portant sur des éléments personnels (médical, familial...), dont le contenu entraîne incompréhension et questionnements chez des adultes accompagnés :

- peu en mesure d'interpréter la nature et les conséquences d'informations de ce type,
- enclins à s'émouvoir en raison de la proximité relationnelle avec le professionnel.

L'évocation de ses propres craintes, de ses angoisses et de son vécu personnel auprès d'une personne accompagnée, ne servent pas les intérêts de cette dernière, la « bonne distance » n'étant alors plus prise en compte.

Points de réflexion - Interrogations

La bonne distance dans la relation éducative est l'une des données essentielles de la qualité d'un accompagnement et d'une efficacité visant la réduction de la dépendance de la personne. Fragile psychologiquement et influençable, parfois dans l'incapacité de symbolisation lui permettant de prendre la juste mesure des faits, la personne déficiente intellectuelle peut se trouver déstabilisée par des informations qui lui sont adressées par un professionnel dans sa mission éducative de maintien ou l'amélioration de son autonomie.

La contenance induite par un travail d'accompagnement socio-éducatif ne peut se muer en contenance amicale sans courir le risque de déroger à une posture professionnelle adaptée.

L'avis du Comité d'Ethique Interinstitutionnel

Les membres du Comité d'Ethique estiment collégalement que la thématique déposée ne relève pas d'une problématique éthique mais qu'elle interroge plutôt du côté de la déontologie et qu'elle invite à une réflexion davantage tournée vers la posture et le positionnement professionnel que chacun dans sa pratique au quotidien doit mettre en œuvre afin de préserver, compte tenu des éléments précités, les intérêts de la personne.

La déontologie fait référence aux devoirs qui s'imposent et se justifient sur un plan institutionnel et professionnel.